RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 24370
Numéro SIREN : 799 260 062
Nom ou dénomination : IDE Dynamic

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 56877

IDE DYNAMIC

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments
Sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS)
3 rue de Messine75008 PARIS
RCS PARIS 799 260 062

RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE 2023

Certifié
conforme

INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE SA, Présidente,
Représentée par Véronique ROCHEREAU, Directeur Général

DIRECTION DE LA SICAV

- **INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE**
 Représentée par son Directeur Général, Madame Véronique ROCHEREAU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **ERNST & YOUNG AUDIT**
 Représenté par Monsieur Youssef BOUJANOUI
 Tour First
 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SOCIETE DE GESTION

- **INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE**
 3 rue de Messine 75008 PARIS

DELEGATAIRE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

- **EUROPEAN FUND ADMINISTRATION SA (EFA)**
 17 rue de la Banque 75002 PARIS

ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

- **CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**
 6 avenue de Provence - 75009 PARIS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

■ COMPARTIMENT « WORLD FLEXIBLE »

Objectif de gestion :

Le compartiment de la SICAV a pour objectif de rechercher une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à 6% l'an pour les actions C et D et 5,40% l'an pour les actions AC.

La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 6% l'an pour les actions C et D et 5,40% l'an pour les actions AC, indiqué dans la rubrique "Objectif de gestion", est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Indicateur de référence :

Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire sans référence à un indice. En conséquence, il n'y a pas d'indicateur de référence représentatif.

▶ Stratégie d'investissement :

1 – Stratégies utilisées :

Le compartiment de la SICAV est exposé de manière discrétionnaire dans les classes actions, titres de créance ou instruments du marché monétaire selon le contexte économique et le niveau de prix des différentes classes d'actifs.

L'OPCVM est susceptible d'être principalement exposé au risque des marchés actions. Il pourra toutefois être alternativement, ou partiellement exposé aux produits de taux (y compris obligations convertibles), si les marchés actions sont jugés trop chers et les produits de taux plus attractifs. Au sein de chaque classe d'actif, il sera procédé à une sélection des valeurs selon un processus d'analyse fondamentale des entreprises et émetteurs.

La sélection des actions s'appuie sur un processus d'analyse fondamentale des entreprises, qui retient principalement les critères d'investissement suivants :

- Les perspectives de croissance de l'entreprise et de son marché ;
- Une situation concurrentielle favorable (position de leader) ;
- La pertinence de la stratégie mise en œuvre par le management ;
- La situation financière de l'entreprise.

Il est ensuite procédé à une appréciation de la valorisation de l'entreprise au regard de ses fondamentaux et des conditions de marché.

La sélection des produits de taux repose sur une double analyse :

- Analyse du risque de crédit visant à évaluer le risque de défaut ;
- Analyse taux en fonction du scenario économique retenu.

Il est ensuite procédé à une appréciation de la valorisation des produits de taux au regard de leurs fondamentaux et des conditions de marché.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les OPCVM et FIA sont sélectionnés selon une approche Top-Down en fonction des classes d'actifs, sur la base de leur profil d'investissement, de leur historique de performance ou de celui de l'équipe de gestion.

La sélection vise à optimiser le couple rendement / risque des investissements dans le temps.

Le compartiment de la SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- **De 0% à 100% de l'actif net en actions de toutes zones géographiques**, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation, y compris de petites capitalisations.
- **De 0% à 100% de l'actif net en instruments financiers de taux** (titres de créance ou instruments du marché monétaire) ; de tous émetteurs, souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations dont :
 - 50% maximum de l'actif net en titres spéculatifs (à haut rendement) ou non notés, à l'émission ou en cours de vie,
 - 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

La fourchette de sensibilité de la part du portefeuille exposée directement ou indirectement en instruments de taux est comprise entre 0 et 10.

- **De 0% à 50% en actions et/ou titres de créance, instruments du marché monétaire, de pays émergents (pays hors OCDE).**

Le compartiment de la SICAV pourra être exposé **de 0% à 100% au risque de change** sur des devises hors euro.

Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Cette analyse vise à améliorer le processus de sélection des émetteurs, à partir de critères liés au développement durable (stratégie environnementale, gestion sociétale et du capital humain, qualité de la gouvernance).

Le portefeuille est notamment analysé au travers de l'empreinte carbone qui vise à estimer les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille.
L'empreinte carbone moyenne attribuée au portefeuille doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement du compartiment.
Les émissions prises en compte pour les émetteurs privés sont les émissions dites de Scope 1 (émissions directes) et de Scope 2 (émissions indirectes liées aux consommations d'énergie).

Le taux d'analyse est supérieur à :

i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés de grandes capitalisations (supérieures à 10 milliards d'euros) et dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » (i.e. hors titres à haut rendement ou non notés) et de la dette souveraine émise par des pays « développés » ;
ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés de grandes capitalisations et dont le siège social est situé dans des pays « émergents », des actions émises par des sociétés de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 10 milliards d'euros), des

titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » (titres à haut rendement ou non notés) et de la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

Les OPC détenus en portefeuille et les liquidités détenues à titre accessoire sont exclus de la base de calcul.

L'univers d'investissement du compartiment comprend des émetteurs représentatifs des marchés d'actions internationales (y compris de pays émergents) de grandes et moyennes capitalisations, de la dette souveraine internationale (y compris de pays émergents) et des émetteurs en portefeuille.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations ESG et relatives au développement durable.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation, dans le domaine ESG qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long ou court terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut présenter des inexactitudes matérielles.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, se référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au prospectus. Des risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement et via les politiques d'exclusions, la politique d'engagement et les contrôles ESG mis en place.

Règlement Taxonomie : le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.
Pour plus de détails, se référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au prospectus.

Les données extra-financières proviennent principalement de prestataires externes de données. La société de gestion se réserve le droit d'évaluer les données des émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche des prestataires ou de modifier celles qui ne lui paraîtraient pas adéquates. L'évaluation des données extra-financières, et notamment l'empreinte carbone, est complexe et peut être basée sur des informations difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes.

Des précisions aux éléments ci-dessus sont accessibles sur le site internet de la société de gestion (www.ide-am.eu).

2 – Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le compartiment de la SICAV est investi en :

Actions de sociétés de toutes capitalisations, y compris de petites capitalisations, de tous secteurs, sans allocation géographique particulière, listées sur les marchés réglementés ou organisés, français ou étrangers.

Titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations dont :

- des emprunts émis ou garantis directement ou indirectement par un Etat, par les collectivités territoriales d'un Etat, ou par un organisme international à caractère public.
- des emprunts du secteur public ou semi-public,
- des emprunts du secteur privé,
- des titres participatifs
- des obligations indexées,
- des titres de créances négociables français ou étrangers : tels que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôt et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016), EMTN ou titres négociables à moyen terme de nature obligataire, sans option,
- des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

- **Parts ou actions d'OPCVM ou de FIA :**

Jusqu'à 10% de l'actif du compartiment en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPCVM / FIA pourront être de tout type, cotés ou non, et notamment ceux intervenant via des indices de contrats à terme sur matières premières.

Le compartiment peut investir en trackers (ETF), notamment dans le but de gérer la couverture du portefeuille, ou dans des OPCVM cotés/ETF.

Ces placements collectifs peuvent être gérés par la société de gestion de portefeuille ou des sociétés liées et sont sélectionnés sur la base de leur orientation de gestion, de leur historique de performance ou de celui de l'équipe de gestion.

3- Instruments financiers dérivés :

a) <u>Nature des marchés d'intervention :</u>

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou organisés français et étrangers.

b) <u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u>

Risque action, risque de taux, risque de change.

c) <u>Nature des interventions :</u>

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le risque action, le risque de taux et le risque de change.

d) <u>Nature des instruments utilisés :</u>

Le gérant utilise des instruments dérivés simples :

- des futures ;

- des options

e) <u>La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u>

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée à titre de couverture.

Le compartiment n'aura pas recours en direct à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap – TRS »).

4- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation :

Les instruments dérivés inclus dans les obligations convertibles, échangeables ou remboursables, les obligations *callable* et *puttable* et potentiellement inclus dans les trackers (ETF).

Le gérant peut recourir aux titres intégrant des dérivés cités ci-dessus dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont le risque action, risque de taux, risque de change et risque de crédit.

5- Dépôts :

Dans les limites règlementaires, le compartiment de la SICAV peut utiliser les dépôts, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit, afin de rémunérer les liquidités du compartiment.

6- Emprunts d'espèces :

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs actions sans pénaliser la gestion globale des actifs du compartiment.

7- Acquisition et cession temporaire de titres :

- Description générale des opérations :
 - Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier, en accord avec les meilleurs intérêts de la SICAV, et ne doivent pas l'amener à s'écarter de son objectif de gestion ou prendre des risques supplémentaires. Elles ont pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie et/ou le rendement du portefeuille.

L'OPCVM s'assure qu'il est en mesure de rappeler tout titre ayant été prêté (mise en pension) ou rappeler le montant total en espèces (prise en pension).

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions.

- Données générales pour chaque type d'opération :
 - Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 20% de l'actif de l'OPCVM. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 20% de l'actif. Aucun effet de levier, aucune surexposition ne sont recherchés à travers ces opérations.

- Rémunération :

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à la SICAV.

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :
 - Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet, le cas échéant, d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « contrats constituant des garanties financières ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPCVM. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter à la rubrique « contrats constituant des garanties financières ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque » du prospectus de la SICAV (compartiment IDE Dynamic World Flexible).

8 – Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Elles sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L’exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l’actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu’en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

■ COMPARTIMENT « IDE DYNAMIC EURO »

Classification : « Actions des pays de la zone euro »

Objectif de gestion :

Le compartiment de la SICAV a pour objectif de rechercher une performance nette de frais de gestion supérieure à 8% pour les actions C et 8,6% pour les actions IC et NC, sur une base annuelle.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 années.

La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance nette de frais de gestion de 8% pour les actions C et 8,6% pour les actions IC et NC sur une base annuelle, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Indicateur de référence :

Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire sans référence à un indice. En conséquence, il n'y a pas d'indicateur de référence représentatif.

▶ Stratégie d'investissement :

1 – Stratégies utilisées :

Le compartiment de la SICAV est exposé à hauteur de 60% minimum aux marchés des actions des pays de la Zone Euro. Il investit à 75% au moins en actions de sociétés des pays de la Zone Euro, et autres titres admis dans la définition du Plan d'Epargne en Actions, de toutes tailles de capitalisation. Le compartiment est susceptible d'investir principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations (capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros).

La stratégie est basée sur le choix de valeurs sans contrainte de secteur d'activité, ni d'appartenance à un indice.

La sélection de titres s'appuie sur un processus d'analyse fondamentale des entreprises, qui retient principalement les critères d'investissement suivants :

a. la qualité du management de l'entreprise,
b. les perspectives de croissance de ses résultats,
c. les perspectives de son marché,
d. la pertinence de la stratégie mise en œuvre,
e. la situation financière de l'entreprise.

Il est ensuite procédé à une appréciation de la valorisation de l'entreprise au regard de ses fondamentaux et des conditions de marché.

La sélection vise à optimiser le couple rendement / risque des investissements dans le temps.

La stratégie est basée sur le choix de valeurs sans contrainte de secteur d'activité ni d'appartenance à un indice.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 100% aux marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation y compris de petites et moyennes capitalisations (capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros), de tous les secteurs, dont :
 - 60% minimum aux marchés des actions des pays de la zone euro.
 - de 0% à 10% aux marchés des actions des pays de l'OCDE, hors de la zone euro et hors pays émergents.
- De 0% à 40% en instruments financiers de taux (titres de créance ou instruments du marché monétaire) ; de tous émetteurs, souverains, du secteur public et privé, de l'OCDE, de toutes notations ou non notés, dont :
 - de 0% à 25% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, à l'émission ou en cours de vie.
 - de 0% à 20% de l'actif net en obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que ceux de la zone euro.

Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Cette analyse vise à améliorer le processus de sélection des émetteurs, à partir de critères liés au développement durable (stratégie environnementale, gestion sociétale et du capital humain, qualité de la gouvernance).

Le portefeuille est notamment analysé au travers de l'empreinte carbone, qui vise à estimer les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille.
L'empreinte carbone moyenne attribuée au portefeuille doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement du compartiment.
Les émissions prises en compte pour les émetteurs privés sont les émissions dites de Scope 1 (émissions directes) et de Scope 2 (émissions indirectes liées aux consommations d'énergie).

Le taux d'analyse est supérieur à :

i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés de grandes capitalisations (supérieures à 10 milliards d'euros) et dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » (i.e. hors titres à haut rendement ou non notés) et de la dette souveraine émise par des pays de l'OCDE ;
ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 10 milliards d'euros), des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » (titres à haut rendement ou non notés).

Les OPC détenus en portefeuille et les liquidités détenues à titre accessoire sont exclus de la base de calcul.

L'univers d'investissement du compartiment comprend des émetteurs représentatifs des marchés d'actions de la zone euro, de toutes tailles de capitalisation, de la dette souveraine émise par des pays de l'OCDE et des émetteurs en portefeuille.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations ESG et relatives au développement durable.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation, dans le domaine ESG qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long ou court terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut présenter des inexactitudes matérielles.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, se référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au prospectus. Des risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement et via les politiques d'exclusions, la politique d'engagement et les contrôles ESG mis en place.

Règlement Taxonomie :

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.
Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au prospectus.

Les données extra-financières proviennent principalement de prestataires externes de données. La société de gestion se réserve le droit d'évaluer les données des émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche des prestataires ou de modifier celles qui ne lui paraîtraient pas adéquates. L'évaluation des données extra-financières, et notamment l'empreinte carbone, est complexe et peut être basée sur des informations difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes.

Des précisions aux éléments ci-dessus sont accessibles sur le site internet de la société de gestion (www.ide-am.eu).

2 – Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le compartiment de la SICAV est investi en :

Actions de sociétés de toutes capitalisations, y compris de petites capitalisations, de tous secteurs, sans allocation géographique particulière, listées sur les marchés réglementés ou organisés, français ou étrangers.

Titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations dont :

- des emprunts émis ou garantis directement ou indirectement par un Etat, par les collectivités territoriales d'un Etat, ou par un organisme international à caractère public.
- des emprunts du secteur public ou semi-public,
- des emprunts du secteur privé,
- des titres participatifs
- des obligations indexées,
- des titres de créances négociables français ou étrangers : tels que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôt et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016), EMTN ou titres négociables à moyen terme de nature obligataire, sans option,
- des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

Parts ou actions d'OPCVM ou de FIA :

Jusqu'à 10% de l'actif du compartiment en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPCVM / FIA pourront être de tout type, cotés ou non.

Le compartiment peut investir en trackers (ETF), notamment dans le but de gérer la couverture du portefeuille, ou dans des OPCVM cotés/ETF.

Ces placements collectifs peuvent être gérés par la société de gestion de portefeuille ou des sociétés liées et sont sélectionnés sur la base de leur orientation de gestion, de leur historique de performance ou de celui de l'équipe de gestion.

3- Instruments financiers dérivés :

a) <u>Nature des marchés d'intervention :</u>

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou organisés français et étrangers.

b) <u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u>

Risque action, risque de taux, risque de change.

c) <u>Nature des interventions :</u>

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le risque action, le risque de taux et le risque de change.

d) <u>Nature des instruments utilisés :</u>

Le gérant utilise des instruments dérivés simples :

- des futures ;
- des options

e) <u>La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u>

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée à titre de couverture.

Le compartiment n'aura pas recours en direct à des contrats d'échange sur le rendement global (« Total Return Swap – TRS »).

4- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation : Les instruments dérivés inclus dans les obligations convertibles échangeables ou remboursables, les obligations *callable* et *puttable* et potentiellement inclus dans les trackers (ETF).

Le gérant peut recourir aux titres intégrant des dérivés cités ci-dessus dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont le risque action, risque de taux, risque de change et risque de crédit.

5- Dépôts :

Dans les limites règlementaires, le compartiment peut utiliser les dépôts, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit, afin de rémunérer les liquidités du compartiment.

6- Emprunts d'espèces :

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs actions sans pénaliser la gestion globale des actifs du compartiment.

7- Acquisition et cession temporaire de titres :

- Description générale des opérations :
 - Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier, en accord avec les meilleurs intérêts de la SICAV, et ne doivent pas l'amener à s'écarter de son objectif de gestion ou prendre des risques supplémentaires. Elles ont pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie et/ou le rendement du portefeuille.

L'OPCVM s'assure qu'il est en mesure de rappeler tout titre ayant été prêté (mise en pension) ou rappeler le montant total en espèces (prise en pension).

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions.

- Données générales pour chaque type d'opération :
 - Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 20% de l'actif de l'OPCVM. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 20% de l'actif. Aucun effet de levier, aucune surexposition ne sont recherchés à travers ces opérations.

- Rémunération :

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à la SICAV.

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :
 - Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet, le cas échéant, d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « contrats constituant des garanties financières ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPCVM. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter à la rubrique « contrats constituant des garanties financières ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque » du prospectus de la SICAV (compartiment IDE Dynamic Euro).

8 – Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Elles sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

 L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

AVERTISSEMENT

La SICAV n'est pas intervenue sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

IDE Dynamic

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

IDE Dynamic

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la SICAV IDE Dynamic,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif IDE Dynamic constituée sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.04.10 17:06:42 +02'00'

Youssef Boujanoui

Sicav IDE DYNAMIC

COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT ANNUEL

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**180 662 026,78**	**156 551 009,43**
Actions et valeurs assimilées	**157 844 344,95**	**139 282 902,57**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	157 844 344,95	139 282 902,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**5 864 513,02**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 864 513,02	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**2 489 387,50**	**8 431 932,31**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 489 387,50	8 431 932,31
Titres de créances négociables	2 489 387,50	8 431 932,31
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**14 463 781,31**	**8 836 174,55**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 463 781,31	8 836 174,55
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**33 073,08**	**34 654,28**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**33 073,08**	**34 654,28**
Comptes financiers	**2 521 535,83**	**4 968 594,11**
Liquidités	**2 521 535,83**	**4 968 594,11**
Total de l'actif	**183 216 635,69**	**161 554 257,82**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**186 628 267,48**	**159 948 850,22**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**3,91**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-4 261 877,24**	**1 448 758,64**
Résultat de l'exercice (a, b)	**657 912,37**	**-22 902,79**
Total des capitaux propres	**183 024 302,61**	**161 374 709,98**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres financiers	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**192 333,08**	**179 547,84**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**192 333,08**	**179 547,84**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**183 216 635,69**	**161 554 257,82**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 669 637,89	2 206 969,91
Produits sur obligations et valeurs assimilées	63 950,30	0,00
Produits sur titres de créances	254 077,39	91 341,26
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**2 987 665,58**	**2 298 311,17**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	15 879,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**0,00**	**15 879,61**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**2 987 665,58**	**2 282 431,56**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 319 660,31	2 303 692,77
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**668 005,27**	**-21 261,21**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-10 092,90	-1 641,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**657 912,37**	**-22 902,79**

ANNEXE

La Sicav s'est conformée aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01 modifié – OPC à compartiments.

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes :

« Le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat d'un OPC à capital variable à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues. »

- Devise retenue pour l'agrégation des compartiments : Euro.

- Liste des compartiments et, pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité :

Compartiments	Devise de comptabilité
IDE DYNAMIC WORLD FLEXIBLE	Euro
IDE DYNAMIC EURO	Euro

- Liste des nouveaux compartiments : Néant.

IDE DYNAMIC WORLD FLEXIBLE

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

RAPPORT ANNUEL
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**127 295 739,42**	**110 879 287,99**
Actions et valeurs assimilées	**108 916 402,04**	**96 640 726,69**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	108 916 402,04	96 640 726,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**5 864 513,02**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 864 513,02	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**2 489 387,50**	**8 431 932,31**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 489 387,50	8 431 932,31
Titres de créances négociables	2 489 387,50	8 431 932,31
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**10 025 436,86**	**5 806 628,99**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 025 436,86	5 806 628,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**33 073,08**	**34 654,28**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**33 073,08**	**34 654,28**
Comptes financiers	**2 255 160,14**	**3 777 583,68**
Liquidités	**2 255 160,14**	**3 777 583,68**
Total de l'actif	**129 583 972,64**	**114 691 525,95**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**130 601 718,10**	**110 530 457,89**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**3,91**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**- 1 649 149,32**	**4 224 557,47**
Résultat de l'exercice (a, b)	**508 673,78**	**-178 732,00**
Total des capitaux propres	**129 461 242,56**	**114 576 287,27**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres financiers	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**122 730,08**	**115 238,68**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**122 730,08**	**115 238,68**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**129 583 972,64**	**114 691 525,95**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 670 465,39	1 198 256,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	63 950,30	0,00
Produits sur titres de créances	244 408,17	91 341,26
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**1 978 823,86**	**1 289 597,98**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	6 625,90
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**0,00**	**6 625,90**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 978 823,86**	**1 282 972,08**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 468 401,66	1 463 647,58
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**510 422,20**	**-180 675,50**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 748,42	1 943,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**508 673,78**	**-178 732,00**

ANNEXE

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

COMPTABILISATION DES REVENUS

Il comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille des compartiments est effectuée frais exclus.

METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Cours de Bourse retenu en fonction de la Place de cotation du titre : dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur le Jour de la Valeur Liquidative, le dernier cours de Bourse connu antérieur est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Cours de Bourse retenu en fonction de la Place de cotation du titre : dernier cours de bourse du jour.

Dans le cas d'une cotation non réaliste ou en l'absence de cotation, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations d'un ou plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux, etc.

Titres d'OPCVM ou FIA en portefeuille :

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue ou du dernier cours de bourse du jour.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Emprunts de titres : valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondant à la valeur de marché des titres concernés.

Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market), en cohérence avec les règles d'évaluation décrites ci-dessus.

Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

Titres de créances négociables

Evaluation retenue :

BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié.

Autres TCN :
Le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

En l'absence de prix de marché significatif, évaluation selon une méthode actuarielle à partir du taux de rendement d'une courbe de taux, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou autre.

Contrats à terme ferme :
Les contrats à terme ferme sont évalués au cours de clôture (cours de compensation) du jour de la valorisation.
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme varient en fonction de la Place de cotation des contrats.

Options :
Les options en portefeuille sont évaluées :
- au cours de clôture (cours de compensation) du jour de la valorisation en cas de cotation ;
- au dernier cours de bourse connu antérieur ou à leur valeur intrinsèque lorsque aucune cotation n'a pu être constatée.

En cas de cotation, les cours de marché retenus varient en fonction de la Place de cotation des options.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont à la disposition du commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements sur contrats à terme fermes et sur opérations conditionnelles sont déterminés conformément à la réglementation.

DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.
Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.
Elles sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
 Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.
 L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Conformément aux dispositions réglementaires, le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment de la SICAV majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

Capitalisation (Actions « C » et Actions « AC ») :
Capitalisation des sommes distribuables.

Distribution (Actions « D ») :
Distribution intégrale du résultat net tel que défini au 1° ci-dessus. Concernant les plus ou moins-values définies au 2° ci-dessus, l'assemblée générale pourra les capitaliser (totalement ou partiellement), les distribuer (totalement ou partiellement) et/ou les reporter (totalement ou partiellement).
La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.
Le Président de la SICAV peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution, d'un ou plusieurs acomptes dans la limite du résultat net comptabilisé à la date de la décision.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes et impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la catégorie d'actions du compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la catégorie d'actions du compartiment,
- Des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Actions C : 1,20% TTC Actions AC : 1,80% TTC Actions D : 1,20% TTC
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Commission de mouvement Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions françaises et étrangères Titres de créance et instruments du marché monétaire français et étrangers Actions ou parts d'OPCVM ou FIA Marchés à terme : Options et futures
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du compartiment ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**114 576 287,27**	**134 846 521,85**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	443 745,59	572 155,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-1 511 864,20	-3 727 558,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 613 259,70	4 843 686,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 966 438,27	-821 038,11
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	99 785,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-402 024,52
Frais de transaction	-57 406,87	-48 631,14
Différences de change	-281 426,39	485 000,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 134 663,53	-21 049 263,74
Différence d'estimation exercice N :	41 290 583,72	24 155 920,19
Différence d'estimation exercice N-1 :	24 155 920,19	45 205 183,93
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N :	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1 :	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-41 670,20
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	510 422,20	-180 675,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**129 461 242,56**	**114 576 287,27**

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
Obligations et valeurs assimilées			
Total Obligations et valeurs assimilées		5 864 513,02	4,53
Titres de créances		5 864 513,02	4,53
Titres de créances négociés sur marche regl. ou ass			
Total Titres de créances		2 489 387,50	1,92
Total Actif		2 489 387,50	1,92
		8 353 900,52	**6,45**
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Total Opérations de cession sur instruments financiers		0,00	0,00
Total Passif		**0,00**	**0,00**
Hors-bilan			
Opérations de couverture			
Total Opérations de couverture		0,00	0,00
Autres opérations			
Total Autres opérations		0,00	0,00
Total Hors-bilan		**0,00**	**0,00**

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	5 864 513,02	4,53						
Titres de créances	2 489 387,50	1,92						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							2 255 160,14	1,74
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					5 864 513,02	4,53				
Titres de créances	2 489 387,50	1,92								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 255 160,14	1,74								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise 2 JPY	% JPY	Devise 3 HKD	% HKD	Devises Autres	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	75 176 940,28	58,07	3 300 278,32	2,55	3 146 998,16	2,43		
Obligations et valeurs assimilées	5 864 513,02	4,53						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	33 073,08	0,03						
Comptes financiers	1 518 261,56	1,17	414 199,66	0,32	93,89	0,00		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances	Coupons et dividendes	33 073,08
		33 073,08
Total des dettes	Charges externes prov	122 730,08
		122 730,08
Total dettes et créances		**-89 657,00**

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1.Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
ACTIONS C		
Titres souscrits durant l'exercice	1 528,000	306 867,02
Titres rachetés durant l'exercice	-6 070,849	-1 208 720,66
Solde net des Souscriptions / Rachats	-4 542,849	-901 853,64

	En parts	En montant
ACTIONS AC		
Titres souscrits durant l'exercice	555,756	136 878,57
Titres rachetés durant l'exercice	-1 243,580	-303 143,56
Solde net des Souscriptions / Rachats	-687,824	-166 264,99

	En parts	En montant
ACTIONS D		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	
Titres rachetés durant l'exercice	0,000	
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	

2.6.2.Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
ACTIONS C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
ACTIONS AC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00

ACTIONS AC	En montant
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

ACTIONS D	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3.Frais de gestion

ACTIONS C	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion	1 429 078,78
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ACTIONS AC	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Frais de fonctionnement et de gestion	9 647,73
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ACTIONS D	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion	29 675,15
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	**0,00**

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes verses au titre de l'exercice				
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	3,91
Résultat	508 673,78	-178 732,00
Total	**508 673,78**	**-178 728,09**

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	499 799,81	-170 432,71
Total	**499 799,81**	**-170 432,71**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

ACTIONS AC	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 541,73	-4 720,89
Total	**-1 541,73**	**-4 720,89**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

ACTIONS D	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	10 295,10	0,00
Report à nouveau de l'exercice	120,60	0,00
Capitalisation	0,00	-3 574,49
Total	**10 415,70**	**-3 574,49**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 555	
Distribution unitaire	0,82	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**4 304,67**	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 649 149,32	4 224 557,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-1 649 149,32**	**4 224 557,47**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 610 974,43	4 120 040,58
Total	**-1 610 974,43**	**4 120 040,58**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 631,91	18 447,93
Total	**-4 631,91**	**18 447,93**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-33 542,98	86 068,96
Total	**-33 542,98**	**86 068,96**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ACTION C	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	126 441 025,26	111 769 743,38	131 781 155,85	111 218 697,42	101 587 213.14
Nombre de titres	592 037,806	596 580,655	613 211,664	613 038,576	590 315,995
Valeur liquidative unitaire	213,56	187.35	214,90	181,42	172,08
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	0.84	-0,28	3,40	-0,71	0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2.72	6,90	17,11	1,02	2,03
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

ACTION AC	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	388 561,32	497 959,84	446 372,64	99 131,92	52 764.28
Nombre de titres	1 528,377	2 216,201	1 718,992	448,892	250
Valeur liquidative unitaire	254,23	224,69	259,67	220,83	211,05
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1.00	-2,13	4,22	-2,41	-0,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3.03	8,32	20,73	1,24	0,71
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

ACTION D	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	2 631 655,98	2 308 584,05	2 618 993,36	2 231 071,15	1 960 778.94
Nombre de titres	12 555,000	12 555,000	12 205	12 316	11 405
Valeur liquidative unitaire	209,61	183,87	214,58	181,15	171,92
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,28	-	-0,71	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2.67	6,85	17,09	1,02	2,03
Distribution unitaire sur résultat	0.82	-	3,41	-	0.08
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	0.14	-	0.08

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Danaher Corp	USD	15 000	3 140 361,99	2,43
Parker Hannifin Corp	USD	6 500	2 710 000,00	2,09
ICICI Bank Ltd ADR	USD	120 000	2 588 959,28	2,00
Airbus SE	EUR	24 000	3 354 720,00	2,59
Global Payments Inc	USD	21 500	2 471 040,72	1,91
HDFC Bank Ltd ADR	USD	45 000	2 732 986,43	2,11
Geely Auto Hgs Ltd	HKD	900 000	895 683,20	0,69
Mastercard Inc A	USD	7 600	2 933 462,44	2,27
Visa Inc A	USD	13 000	3 062 941,18	2,37
JD.com Inc spons ADR	USD	45 000	1 176 515,84	0,91
Alphabet Inc A	USD	40 000	5 056 651,58	3,91
Valeo SA	EUR	107 000	1 488 905,00	1,15
Booking Holdings Inc	USD	1 250	4 012 692,31	3,10
Broadcom Inc Reg	USD	6 000	6 061 085,97	4,68
L3Harris Technologies Inc Reg	USD	11 000	2 096 669,68	1,62
RTX Corp Reg	USD	40 000	3 045 791,86	2,35
Eurofins Scientific SE	EUR	22 000	1 297 560,00	1,00
Trip Com Group Ltd	HKD	70 000	2 251 314,96	1,74
Marvell Technology Inc	USD	50 000	2 728 959,28	2,11
Universal Music Group NV	EUR	50 000	1 290 500,00	1,00
Samsung Electronics Co Ltd GDR	USD	1 700	2 304 615,38	1,78
CapGemini SE	EUR	10 000	1 887 500,00	1,46
Air Liquide SA	EUR	19 844	3 494 925,28	2,70
L'Oréal SA	EUR	3 500	1 577 275,00	1,22
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	EUR	6 500	4 768 400,00	3,68
Schneider Electric SE	EUR	30 000	5 453 400,00	4,21
Thales SA	EUR	20 000	2 679 000,00	2,07
Amazon.com Inc	USD	32 500	4 468 823,53	3,45
Reliance Industries Ltd GDR	USD	75 000	4 242 081,45	3,28
Daikin Industries Ltd	JPY	16 500	2 425 973,95	1,87
Nidec Corp	JPY	24 000	874 304,37	0,68
Boeing Co (The)	USD	12 000	2 830 696,83	2,19
Fiserv Inc	USD	30 000	3 606 515,84	2,79
Microsoft Corp	USD	19 500	6 636 000,00	5,12
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	7 200	3 458 541,18	2,67
United Health Group Inc	USD	8 000	3 811 547,51	2,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (sauf Warrant et Bons de sous)			**108 916 402,04**	**84,14**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé			**108 916 402,04**	**84,14**
TOTAL Actions & Valeurs assimilees			**108 916 402,04**	**84,14**
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.0% 15-12-25	USD	6 500 000	5 864 513,02	4,53
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**5 864 513,02**	**4,53**
TOTAL Obligations & Valeurs assimilees			**5 864 513,02**	**4,53**
France 0% 23/14.02.24	EUR	2 500 000	2 489 387,50	1,92
TOTAL Titres de creances negociables			**2 489 387,50**	**1,92**
TOTAL Titres de creances negocies sur marche réglementé ou assimilé			**2 489 387,50**	**1,92**
TOTAL Titres de creances			**2 489 387,50**	**1,92**
CM-AM SICAV Cash ISR IC Cap	EUR	19,2	10 025 436,86	7,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			**10 025 436,86**	**7,74**
TOTAL Titres d'OPC			**10 025 436,86**	**7,74**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Danaher Corp	USD	15 000	2 769,23	0,00
Global Payments Inc	USD	21 500	4 134,62	0,00
Broadcom Inc Reg	USD	6 000	24 230,77	0,03
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	7 200	1 938,46	0,00
TOTAL Coupons et dividendes			**33 073,08**	**0,03**
TOTAL Dettes et creances			**33 073,08**	**0,03**
Banque CM-CIC Bq EUR	EUR	322 605,03	322 605,03	0,25
Banque CM-CIC Bq HKD	HKD	810,41	93,89	0,00
Banque CM-CIC Bq JPY	JPY	64 751 832	414 199,66	0,32
Banque CM-CIC Bq USD	USD	1 677 679,02	1 518 261,56	1,16
TOTAL Avoirs			**2 255 160,14**	**1,73**
TOTAL Disponibilites			**2 255 160,14**	**1,73**
Commission de gestion C	EUR	-119 612,1	-119 612,10	-0,09
Commission de gestion AC	EUR	-631,47	-631,47	0,00
Commission de gestion D	EUR	-2 486,51	-2 486,51	0,00
TOTAL Frais			**-122 730,08**	**-0,09**
TOTAL TRESORERIE			**2 165 503,14**	**1,67**
TOTAL ACTIF NET			**129 461 242,56**	**100,00**

IDE DYNAMIC EURO

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

ACTIONS DES PAYS DE LA ZONE EURO

RAPPORT ANNUEL
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**53 366 287,36**	**45 671 721,44**
Actions et valeurs assimilées	**48 927 942,91**	**42 642 175,88**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 927 942,91	42 642 175,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**4 438 344,45**	**3 029 545,56**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 438 344,45	3 029 545,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**0,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**0,00**	**0,00**
Comptes financiers	**266 375,69**	**1 191 010,43**
Liquidités	**266 375,69**	**1 191 010,43**
Total de l'actif	**53 632 663,05**	**46 862 731,87**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	56 026 549,38	49 418 392,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-2 612 727,92	-2 775 798,83
Résultat de l'exercice (a, b)	149 238,59	155 829,21
Total des capitaux propres	53 563 060,05	46 798 422,71
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	69 603,00	64 309,16
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	69 603,00	64 309,16
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	53 632 663,05	46 862 731,87

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	999 172,50	1 008 713,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	9 669,22	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**1 008 841,72**	**1 008 713,19**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	9 253,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**0,00**	**9 253,71**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 008 841,72**	**999 459,48**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	851 258,65	840 045,19
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**157 583,07**	**159 414,29**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-8 344,48	-3 585,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**149 238,59**	**155 829,21**

ANNEXE

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la règlementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n° 2014-01 modifié.

La devise de la comptabilité est l'euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATIONS DES ACTIFS

COMPTABILISATION DES REVENUS

Il comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille des compartiments est effectuée frais exclus.

METHODE DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Cours de Bourse retenu en fonction de la Place de cotation du titre : dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur le Jour de la Valeur Liquidative, le dernier cours de Bourse connu antérieur est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Cours de Bourse retenu en fonction de la Place de cotation du titre : dernier cours de bourse du jour.

Dans le cas d'une cotation non réaliste ou en l'absence de cotation, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux;
- etc.

Titres d'OPCVM ou FIA en portefeuille :

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue ou du dernier cours de bourse du jour.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondant à la valeur de marché des titres concernés.

Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market), en cohérence avec les règles d'évaluation décrites ci-dessus.

Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

Titres de créances négociables

Evaluation retenue :

BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié.

Autres TCN :
Le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
En l'absence de prix de marché significatif, évaluation selon une méthode actuarielle à partir du taux de rendement d'une courbe de taux, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou autre.

Contrats à terme ferme :
Les contrats à terme ferme sont évalués au cours de clôture (cours de compensation) du jour de la valorisation.
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme varient en fonction de la Place de cotation des contrats.

Options :
Les options en portefeuille sont évaluées :
- au cours de clôture (cours de compensation) du jour de la valorisation en cas de cotation ;
- au dernier cours de bourse connu antérieur ou à leur valeur intrinsèque lorsque aucune cotation n'a pu être constatée.

En cas de cotation, les cours de marché retenus varient en fonction de la Place de cotation des options.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont à la disposition du commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sur contrats à terme fermes et sur opérations conditionnelles sont déterminés conformément à la réglementation.

DESCRIPTION DES GARANTIES REÇUES OU DONNEES

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.
Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Elles sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
 Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA monétaires), soit investies en OPCVM/FIA monétaires, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.
 L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Conformément aux dispositions réglementaires, le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment de la SICAV majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Les sommes distribuables sont constituées par :
1°Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2°Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Actions « C », « IC », et « NC ») :
Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes et impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la catégorie d'actions du compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la catégorie d'actions du compartiment,
- Des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Information Clés (DIC).

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Actions C : 1,80% TTC Actions IC : 1,20% TTC Actions NC : 1,20% TTC
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Commission de mouvement Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions françaises et étrangères Titres de créance et instruments du marché monétaire français et étrangers Actions ou parts d'OPCVM ou FIA Marchés à terme : Options et futures 108 € TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.
Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du compartiment ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**46 798 422,71**	**71 294 662,92**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	312 296,21	10 203 687,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-1 073 321,48	-22 607 061,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 145 118,34	5 226 171,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 769 482,15	-7 079 403,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-828 449,23
Frais de transaction	-21 531,05	-43 456,43
Différences de change	6 466,00	-222,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 007 508,40	-9 526 920,38
Différence d'estimation exercice N :	9 871 780,08	-135 728,32
Différence d'estimation exercice N-1 :	-135 728,32	9 391 192,06
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N :	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1 :	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	157 583,07	159 414,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**53 563 060,05**	**46 798 422,71**

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
Obligations et valeurs assimilées			
Total Obligations et valeurs assimilées		0,00	0,00
Titres de créances			
Total Titres de créances		0,00	0,00
Total Actif		**0,00**	**0,00**
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Total Opérations de cession sur instruments financiers		0,00	0,00
Total Passif		**0,00**	**0,00**
Hors-bilan			
Opérations de couverture			
Total Opérations de couverture		0,00	0,00
Autres opérations			
Total Autres opérations		0,00	0,00
Total Hors-bilan		**0,00**	**0,00**

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							266 375,69	0,50
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	266 375,69	0,50								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1 SEK	% SEK	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 095 169,43	2,04						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
	Charges externes prov	69 603,00
Total des dettes		**69 603,00**
Total dettes et créances		**-69 603,00**

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1.Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
ACTIONS C		
Titres souscrits durant l'exercice	32,195	312 296,21
Titres rachetés durant l'exercice	-89,068	-834 849,62
Solde net des Souscriptions / Rachats	-56,873	-522 553,41

	En parts	En montant
ACTIONS IC		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00

	En parts	En montant
ACTIONS NC		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-24,470	-238 471,86
Solde net des Souscriptions / Rachats	-24,470	-238 471,86

2.6.2.Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
ACTIONS C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

ACTIONS IC	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

ACTIONS NC	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3.Frais de gestion

ACTIONS C	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion	696 273,24
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ACTIONS IC	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion	97 483,95
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ACTIONS NC	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion	57 501,46
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	**0,00**

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes verses au titre de l'exercice				
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	149 238,59	155 829,21
Total	**149 238,59**	**155 829,21**

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	55 568,47	61 484,07
Total	**55 568,47**	**61 484,07**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

ACTIONS IC	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	61 025,34	59 011,73
Total	**61 025,34**	**59 011,73**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

ACTIONS NC	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	32 644,78	35 333,41
Total	**32 644,78**	**35 333,41**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 612 727,92	-2 775 798,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-2 612 727,92**	**-2 775 798,83**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 959 220,12	-2 083 836,81
Total	**-1 959 220,12**	**-2 083 836,81**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-417 614,16	-432 813,58
Total	**-417 614,16**	**-432 813,58**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
ACTIONS NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-235 893,64	-259 148,44
Total	**-235 893,64**	**-259 148,44**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ACTION C	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	40 156 848,33	35 097 981,58	55 838 257.06	56 608 044.32	61 246 755.62
Nombre de titres	4 147,725	4 204,598	5 352.082	5 595.623	5 576.554
Valeur liquidative unitaire	9 681,65	8 347,52	10 432.99	10 116.48	10 982.90
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	13,39	14,62	283.61	-41.86	-104.91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-472,36	-495,60	871.12	-63.72	398.02
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

ACTION IC	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	8 539 094,56	7 318 481,48	9 092 296.67	8 763 714.91	13 955 715.84
Nombre de titres	850,00	850,000	850.000	850.000	1 254.300
Valeur liquidative unitaire	10 045,99	8 609,97	10 696.81	10 310.25	11 126.29
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	71,79	69,42	354.62	15.38	-45.62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-491,31	-509,19	890.18	-64.31	402.54
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

ACTION NC	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	4 867 117,16	4 381 959,65	6 364 109.19	9 788 248.96	13 013 563.26
Nombre de titres	484,755	509,225	595.287	949.903	1 170.278
Valeur liquidative unitaire	10 040,36	8 605,15	10 690.82	10 304.47	11 120.06
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	67,34	69,38	360.90	15.37	-44.54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-486,62	-508,90	889.68	-64.27	402.31
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Rheinmetall AG	EUR	13 000	3 731 000,00	6,94
Forvia SE	EUR	71 500	1 460 030,00	2,73
Jacquet Metals SA	EUR	30 000	588 000,00	1,10
Recordati Ind Chim e Farm SpA	EUR	26 500	1 293 995,00	2,42
SAFRAN SA	EUR	14 000	2 232 440,00	4,17
Cancom SE	EUR	30 000	886 800,00	1,66
Leonardo SpA	EUR	80 000	1 194 800,00	2,23
Airbus SE	EUR	11 500	1 607 470,00	3,00
JC Decaux SE	EUR	70 000	1 274 000,00	2,38
Deutsche Boerse AG Reg	EUR	6 000	1 119 000,00	2,09
MTU Aero Engines AG	EUR	7 500	1 464 375,00	2,73
Cie Automotive SA	EUR	60 075	1 545 129,00	2,88
Kontron AG	EUR	115 000	2 472 500,00	4,62
Stroeer SE & Co KGaA	EUR	39 000	2 096 250,00	3,91
Nanobiotix SA	EUR	48 000	318 720,00	0,60
Vonovia SE	EUR	39 000	1 113 060,00	2,08
Euronext NV	EUR	27 000	2 123 550,00	3,96
Worldline SA	EUR	20 000	313 400,00	0,59
Spie SAS	EUR	46 000	1 301 800,00	2,43
Equasens SA	EUR	10 500	641 550,00	1,20
flatexDEGIRO AG Reg	EUR	50 000	558 500,00	1,04
BioMerieux SA	EUR	12 000	1 207 200,00	2,25
Jenoptik AG Reg	EUR	62 067	1 765 185,48	3,30
TeamViewer SE	EUR	40 000	562 400,00	1,05
Eurofins Scientific SE	EUR	17 500	1 032 150,00	1,93
Stellantis NV	EUR	55 000	1 162 975,00	2,17
Universal Music Group NV	EUR	30 000	774 300,00	1,45
CapGemini SE	EUR	4 500	849 375,00	1,59
Air Liquide SA	EUR	13 200	2 324 784,00	4,34
L'Oréal SA	EUR	1 300	585 845,00	1,09
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	EUR	3 000	2 200 800,00	4,11
Plastic Omnium	EUR	75 000	900 000,00	1,68
Schneider Electric SE	EUR	14 000	2 544 920,00	4,75
Teleperformance SE	EUR	6 400	845 120,00	1,58
Thales SA	EUR	13 000	1 741 350,00	3,25
Saab AB	SEK	20 000	1 095 169,43	2,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé (sauf Warrant et Bons de souscription)			**48 927 942,91**	**91,34**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé			**48 927 942,91**	**91,34**
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			**48 927 942,91**	**91,34**
CM-AM SICAV Cash ISR IC Cap	EUR	8,5	4 438 344,45	8,29
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			**4 438 344,45**	**8,29**
TOTAL Titres d'OPC			**4 438 344,45**	**8,29**
Banque CM-CIC Bq EUR	EUR	266 375,69	266 375,69	0,50
TOTAL Avoirs			**266 375,69**	**0,50**
TOTAL Disponibilités			**266 375,69**	**0,50**
Commission de gestion C	EUR	-56 874,78	-56 874,78	-0,11
Commission de gestion IC	EUR	-8 064,4	-8 064,40	-0,02
Commission de gestion NC	EUR	-4 663,82	-4 663,82	-0,01

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Frais			-69 603,00	-0,13
TOTAL Frais			-69 603,00	-0,13
TOTAL Frais			-69 603,00	-0,13
TOTAL TRESORERIE			196 772,69	0,37
TOTAL ACTIF NET			53 563 060,05	100,00

IDE DYNAMIC
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments
Siège social : 3 rue de Messine – 75008 Paris
799 260 062 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2024

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation des sommes distribuables

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 668 005,27 € et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -10 092,90 €, s'élève à 657 912,37 €.

Puis en application de l'article 22 des statuts, elle décide d'affecter ce résultat comme suit :

Sommes distribuables afférentes au résultat

Compartiment IDE DYNAMIC WORLD FLEXIBLE

Actions C	
Capitalisation	499 799,81 €
Actions AC	
Capitalisation	- 1 541,73 €
Actions D	
Distribution	10 295,10 €
Report à nouveau	120,60 €

Soit un dividende net total par action D de 0,82 €.

Il est proposé de procéder au détachement du dividende sur la valeur liquidative du 30 avril 2024 pour un paiement effectif le 3 mai 2024.

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices précédent l'exercice clos le 29 décembre 2023, les revenus distribués ainsi que la part des revenus éligibles à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction ont été les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement de 40%	Part non éligible à l'abattement de 40%
2020	0,00 €	0,00 €	-
2021	3,41 €	3,41 €	-
2022	0,00 €	0,00 €	-

Compartiment IDE DYNAMIC EURO

Actions C	
Capitalisation	55 568,47 €
Actions IC	
Capitalisation	61 025,34 €
Actions NC	
Capitalisation	32 644,78 €

Elle constate que :

- pour le compartiment IDE DYNAMIC WORLD FLEXIBLE, le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes de l'exercice s'élève à - 1 649 149,32 €.
 Ces sommes seront affectées comme suit :

Actions C	
Capitalisation	- 1 610 974,43 €
Actions AC	
Capitalisation	- 4 631,91 €
Actions D	
Capitalisation	- 33 542,98 €

- pour le compartiment IDE DYNAMIC EURO, le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes de l'exercice s'élève à - 2 612 727,92 €.
 Ces sommes seront capitalisées comme suit :

Actions C	
Capitalisation	- 1 959 220,12 €
Actions IC	
Capitalisation	- 417 614,16 €
Actions NC	
Capitalisation	- 235 893,64 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Investisseurs Dans l'Entreprise SA, Président
Représenté par Madame Véronique ROCHEREAU,
Directeur Général